

## **L'enquêtrice qui désire faire ses classes doit se rendre au théâtre et étudier les leçons que lui offre la pièce 'L'Étourdi ou les contre-temps' de Molière**

**Gilles Renaud<sup>1</sup>**

**Le 8 juillet 2024**

### **Introduction**

Le soussigné s'intéresse vivement à la formation des enquêtrices, et a signé plusieurs documents de travail ayant pour titre « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que ... » et une autre liste de documents regroupés sous le titre « Leçons pour les détectives – Série d'articles ». Dans le cadre de ce second groupe de documents, nous proposons d'étudier les enseignements pour les détectives que les illustres dramaturges nous livrent, dont Corneille, Racine, Molière, de Musset, Ibsen, Beaumarchais et Shakespeare. Le premier document de travail de cette nouvelle série s'intitule « L'enquêtrice qui désire faire ses classes doit se rendre au théâtre et étudier les leçons que lui offre la pièce « Esther » de Jean Racine, et a paru chez Jurisource, le 23 octobre 2023.

Ce document de travail, qui vise à appuyer la science de l'enquête, trouve sa valeur en citant en enfilade les échanges et les citations tirées de cette pièce qui mettent en vedette les tentatives de l'Étourdi et des autres personnages à obtenir les avantages qu'ils recherchent, souvent au moyen de mensonges et de demi-vérités. Au demeurant, les enquêtrices sont souvent tenues de faire enquête dans le cadre de gestes de ce genre où la mystification prime, et où il est souvent question de propos peu ou pas fiables. Dans de tels cas, la prudence est de mise quant aux conclusions de faits.

Ainsi, il y a matière à enseignement pour les enquêtrices en herbe et celles qui ont gagné leurs épaulettes. Comme le veut mon modèle de base, ce document de travail vise à jeter un éclairage utile sur les sujets qui sont pertinents aux enquêtes de façon générale, notamment la communication non verbale dont le comportement, le jugement dont doivent faire preuve les enquêtrices, les entrevues des témoins, la nature humaine et, enfin, la question du professionnalisme.

---

<sup>1</sup> Juge - Cour de justice de l'Ontario - janvier 1995 à avril 2023. Parmi mes livres, relevons Plaider – Un juge se livre, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2017, L'évaluation du témoignage Un juge se livre, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2008 et Principes de la détermination de la peine, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2004. L'auteur a aussi occupé à titre de Procureur adjoint de la Couronne (Ontario) et d'avocat au sein du ministère de la Justice (Canada).

La liste des autres documents qui sont pertinents à ces questions suit :

- (2) « L'enquêtrice qui désire faire ses classes doit se rendre au théâtre et étudier les leçons que lui offre la pièce 'Cinna' de Corneille - Jurisource – le 30 octobre 2023;
- (3) 'Le médecin volant' de Molière - Jurisource – le 31 octobre 2023;
- (4) 'Le Barbier de Séville' de Beaumarchais - Jurisource - le 2 novembre 2023 ;
- (5) 'On ne badine pas avec l'amour' d'Alfred de Musset - Jurisource - le 6 novembre 2023 ;
- (6) 'La jalousie du Barbouillé' de Molière, Jurisource - le 7 novembre 2023 ;
- (7) 'Mélite' de Corneille - Jurisource – le 8 novembre 2023 ;
- (8) 'Le Bourgeois Gentilhomme', de Molière - Jurisource - 23 novembre 2023 ;
- (9) 'Le canard sauvage' d'Henrik Ibsen, Jurisource – le 14 décembre 2023;
- (10) 'Le Misanthrope' de Molière - Jurisource – le 19 décembre 2023,
- (11) 'Un Caprice' d'Alfred de Musset – Jurisource – le 20 décembre 2023;
- (12) 'La Thésaïde' de Jean Racine - Jurisource – le 30 décembre 2023;
- (13) 'Macbeth' de William Shakespeare - Jurisource – le 2 janvier 2024;
- (14) 'Othello' de William Shakespeare - Jurisource – le 5 janvier 2024;
- (15) 'La comédie de l'amour' d'Henrik Ibsen – Jurisource – le 8 janvier 2024;
- (16) 'Le Roi Lear' de William Shakespeare - Jurisource – le 8 janvier 2024;
- (17) 'Le Chandelier' d'Alfred de Musset - Jurisource – le 9 janvier 2024;
- (18) 'La Dame de la mer' d'Henrik Ibsen - Jurisource – le 10 janvier 2024;
- (19) 'Clitandre' de Pierre Corneille – Jurisource – le 11 janvier 2024;
- (20) 'Alexandre le Grand' de Racine – Jurisource – le 23 janvier 2024;
- (21) 'Le Mariage de Figaro' de Beaumarchais – Jurisource – le 26 janvier 2024;
- (22) 'Le Tartuffe ou l'imposteur' de Molière – Jurisource – le 29 janvier 2024;
- (23) 'Le malade imaginaire' de Molière – Jurisource - le 22 février 2024;
- (24) 'La veuve' de Corneille – Jurisource – Jurisource - le 9 avril 2024;
- (25) 'Il ne faut jurer de rien', d'Alfred de Musset – Jurisource – le 18 avril 2024;
- (26) 'Peer Gynt' d'Henryk Ibsen – Jurisource - le 18 avril 2024;
- (27) 'Maison de poupées' d'Henryk Ibsen – Jurisource – le 18 avril 2024;

- (28) 'Beaucoup de bruit pour rien' de Shakespeare – Jurisource – le 18 avril 2024;
- (29) 'Médecin malgré lui' de Molière – Jurisource – le 23 avril 2024;
- (30) 'La galerie du palais ou l'amie rivale' de Corneille – Jurisource – le 24 avril 2024;
- (31) 'Salomé' d'Oscar Wilde – Jurisource – le 29 avril 2024;
- (32) 'Timon d'Athènes' de Shakespeare – Jurisource - le 30 avril 2024;
- (33) 'Cyrano de Bergerac' d'Edmond Rostand – Jurisource – le 8 mai 2024;
- (34) 'Hedda Gabler' d'Henrik Ibsen – Jurisource – le 9 mai 2024.
- (35) 'Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée' d'Alfred de Musset – Jurisource – le 16 mai 2024;
- (36) 'La tempête' de William Shakespeare – Jurisource – le 22 mai 2024.
- (37) 'Le Songe d'une nuit d'été' de William Shakespeare – Jurisource – le 23 mai 2024.
- (38) 'Théodore' de Pierre Corneille – Jurisource – le 24 mai 2024;
- (39) 'Le festin de Pierre (Don Juan)' de Molière – Jurisource – le 5 juin 2024;
- (40) 'Le menteur' de Pierre Corneille – Jurisource – le 5 juin 2024;
- (41) 'L'avare' de Molière – Jurisource – le 7 juin 2024;
- (42) 'Coriolan' de Shakespeare – Jurisource – le 7 juin 2024;
- (43) 'André Del Sarto' d'Alfred de Musset – Jurisource – le 9 juin 2024;
- (44) 'Jules César' de Shakespeare – Jurisource – le 10 juin 2024;
- (45) 'Romeo et Juliette' de Shakespeare – Jurisource – le 10 juin 2024;
- (46) 'La nuit de Noël 1914' de Paul Claudel – Jurisource - le 26 juin 2024;
- (47) 'Le marchand de Venise' de Shakespeare – Jurisource – le 8 juillet 2024.

## Discussion portant sur la formation des enquêtrices à la lumière du théâtre

### Comportement et la preuve gestuelle – les enseignements de cette pièce

#### Comportement – les faiblesses de ce genre de preuve – l'élément fortement subjectif

Les partisans de ce genre de preuve vont souvent insister sur leur talent à interpréter correctement les « messages » que dégagent les traits d'autrui, surtout des proches pour lesquelles la physionomie est bien connue. Qu'à cela ne tienne, peut-on vraiment prétendre juger de façon objective la présence de traits d'honnêteté au sein du visage d'autrui? Songeons à des exemples du genre, qui laissent planer la crainte qu'on transforme des traits de beauté à l'équivalent d'un étalon de sincérité :

LÉLIE.

... Pour moi, dans ses discours, comme dans son visage.  
Je vois pour sa naissance un noble témoignage ... [1-ii]

Citons aussi les commentaires plutôt vagues qui suivent : « MASCARILLE. Monsieur, votre visage en un moment s'altère, Et je ferai bien mieux peut-être de me taire. » [3-ii] et « LÉANDRE. ... Qui ne s'y fût trompé? Jamais l'air d'un visage, Si ce qu'il dit est vrai, n'imposa davantage. » [3-ii]

#### Comportement – la communication au moyen de signes est très répandue

Citons cet extrait à titre de preuve : « HIPPOLYTE. Ton maître te fait signe, et veut parler à toi ... » [1-x] Voir aussi : « MASCARILLE ... Ah! le double bourreau, qui me va tout gâter, Et qui ne comprend rien, quelque signe qu'on donne! » [3-iv]

#### Comportement – le chapelet des éléments

##### Figure

« ANSELME. Pour Dieu! ne prenez point de vilaine figure ... » [2-v]

##### Trembler

« LÉLIE. ... ah! de frayeur je tremble. » [2-viii]

##### Yeux

« MASCARILLE. ... Je jette encore un œil pitoyable sur vous ... » [2-viii]

## **Interviewer les témoins – les enseignements de cette pièce**

### **Interviewer les témoins – à huis clos, votre entrevue avec un témoin en puissance n'a jamais lieu dans le cadre d'un huis clos**

Sauf dans le cas très précis, et très restreint, d'un délateur, vous ne pouvez pas recevoir en entrevue un témoin en puissance et lui dire pour encourager sa collaboration que sa déclaration ne sera pas communiquée à autrui, notamment au prévenu. Donc, à titre d'enquêtrice, vous devez être soucieuse des paroles citées par Mascarille dont vous ne pouvez donner suite : « J'ai toujours peur qu'on nous vienne surprendre: Ce serait fait de moi, s'il savait ce discours. ... » [1-ix] et « C'est un secret qui m'importerait, fort S'il était découvert; mais à votre prudence Je le puis confier avec toute assurance. » [1-ix]

### **Interviewer les témoins – aveux, c'est l'objectif dans le cas d'une personne que l'on croit coupable, mais il faut démontrer de l'art**

Songez à votre objectif et de quelle façon l'atteindre. Il ne faut pas dire ce qui suit et espérer du succès : « LÉLIE. Parle donc, confesse. » [3-iv]

### **Interviewer les témoins – aveux – vous devez obtenir des précisions**

Le fait qu'un témoin vous dit, comme Lélie, « Eh bien, je suis coupable, et je veux l'avouer ... » [2-vii] est insuffisant afin de clore l'entrevue. Vous devez obtenir des précisions, à savoir « coupable de quel crime, en quelles circonstances » et ainsi de suite.

### **Interviewer les témoins – menaces – résultat est l'irrecevabilité de la déclaration**

Citons cet exemple : « LÉLIE, mettant l'épée à la main. Ah! je vous ferai bien parler d'une autre sorte! » [3-iv]

### **Interviewer les témoins – offrir au témoin l'occasion d'expliquer des faits troublants qui font l'objet d'un enregistrement**

De nos jours, où bon nombre de commentaires et de paroles sont captés au moyen de téléphones et autres objets du genre, il est de bonne guerre d'offrir au témoin l'occasion de bien vouloir expliquer le contenu d'un entretien. Ainsi : « HIPPOLYTE. ... peux-tu nier ce que je viens d'ouïr? » [1-x]

## **Jugement dont doivent faire preuve les enquêtrices – les enseignements de cette pièce**

### **Jugement – « À parler franchement » - cette locution ajoute-t-elle du poids?**

Nous croyons que le fait de dire « franchement » n'est souvent que le fruit d'une habitude visant à impressionner autrui, mais comment ajouter du poids à ce qu'une déclaration est en droit de recevoir suite à l'exercice de votre jugement en raison de cette phrase banale? Voir : « PANDOLFE. À parler franchement, Je suis mal satisfait de mon fils. » [1-ix]

### **Jugement – absence de faits objectifs – seulement des commentaires subjectifs**

L'enquêtrice ne doit pas se fier aux déclarations de témoins en puissance qui ne font état que de conclusions et non des faits précis. Il faut surtout éviter des gens qui s'expriment de la sorte : « TRUFFALDIN. Je sais ce que je sais ... » [1-v]

### **Jugement – agir sans « intérêt » - sujet à examen**

Il faut toujours faire preuve de retenue lorsqu'un témoin vous confie vouloir vous donner de précieux renseignements tout en étant motivé par l'intérêt de la collectivité. Ce n'est pas qu'un tel scénario soit impensable ou invraisemblable, mais c'est parfois contraire à la nature humaine. À ce sujet, citons : « MASCARILLE. ... J'agis sans intérêt. » [1-vi]

### **Jugement – conclusions doivent avoir pour assises des faits objectifs**

L'enquêtrice qui désire bien réussir sa carrière et aider à protéger nos communautés doit faire en sorte que des accusations ne soient déposées que sur la foi de preuves bien fondées. On ne doit pas permettre que des accusations puissent être démontrées, à l'issue du procès, comme étant rien de moins « que rien ». Citons : « LÉLIE. Ah! mon Dieu! pour un rien me voilà bien coupable! ... » [1-v]

### **Jugement – crédulité et naïveté – comment savoir si on est affligé ainsi?**

Il est nécessaire de bien juger les faits en l'instance, certes, mais comment savoir si on est trop naïf ou crédule? Bref, quel est l'étalon? Et, de plus, comment y remédier? Il faut gagner de l'expérience et revoir nos décisions et pensées avec objectivité, cherchant conseil si nécessaire. Citons : « PANDOLFE. En une autre saison, cette naïveté Dont vous accompagnez votre crédulité ... » [2-v]

### **Jugement – déclaration contradictoire – l'examen dévoile un désir de vous duper ou un individu peu ou pas fiable?**

Comme l'exprime Truffaldin dans l'extrait qui suit, il est important de relever des commentaires non conséquents, mais il est encore plus important d'analyser les faits pour savoir ce qui a mené à ce constat contradictoire. Ainsi : ... Ce discours au premier est fort contradictoire. » [1-iv]

### **Jugement – discours ou preuve fiable?**

Vous devez vous évertuer à faire la part des choses : s'agit-il de renseignements utiles ou de grands discours? Ainsi :

MASCARILLE.

... De là, moralisant, j'ai fait de grands discours »  
Sur les fourbes qu'on voit ici-bas tous les jours ... [4-i]

### **Jugement – documentation qui est fausse, du moins en partie**

L'enquêtrice doit être soucieuse de bien scruter les documents, étant d'avis que des faux sont souvent fournis lors des enquêtes, et aussi des documents « trafiqués ». Ainsi : « MASCARILLE. ... Il me la fait manquer avec de faux rapports. ... » [3-v]

### **Jugement – erreur est humaine!**

Citons cet extrait à ce sujet : « LÉLIE, ramassant une bourse au sol ... À qui la bourse? ANSELME. Ah! dieux! elle m'était tombée! Et j'aurais après cru qu'on me l'eût dérobée! ... » [1-vii] Molière illustre bien de quelle façon on peut se tromper quant à l'implication d'un geste criminel dans ce qui n'est qu'un geste banal, soit de laisser tomber un objet par mégarde ou étourderie, compte tenu du titre de la pièce.

### **Jugement – erreur est le fruit de la surprise**

Parfois, un témoin se trompe en fournissant un renseignement, car l'enquêtrice ne lui a pas fourni le loisir de bien se situer avant de poser des questions, surtout en rapport à des enquêtes qui portent sur des faits lointains. Songeons à une enquête portant sur des gestes qu'on reproche à un ancien professeur de danse du niveau secondaire qui a enseigné durant les années 1960-1965. Si on pose des questions à un témoin en puissance, disons un camarade de classe, plus ou moins à brule-pourpoint au début d'un appel téléphonique qui est fait sans avertissement, on ne devrait pas se surprendre si le témoin cafouille en tentant de bien se situer. À ce sujet, citons : « MASCARILLE. ... Vous n'imputerez plus l'erreur à la surprise ... » [4-i]

### **Jugement – exagérations des témoins – on doit tenir compte de ce facteur**

L'exemple qui suit laisse voir aisément que la nature humaine compte l'élément d'exagération dans le cadre de bon nombre de rapports et de déclarations portant sur des infractions de violences. De fait, le pendant du passage qui suit, dans lequel MASCARILLE nous dit : « On vient de me donner deux cents coups de bâton ... » [2-ix] est sans doute : « C'est un chenapan qui a commis les 4,000 coups ... » Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'exagérations dont il fait tenir compte, mais qui ne devraient pas miner l'ensemble du témoignage de la plaignante, toutes choses étant égales.

### **Jugement – la transcription de la déclaration du témoin n'est pas aussi fidèle qu'un enregistrement qui nous laisse voir le comportement et entendre tout**

Lorsque l'enquêtrice est appelée à évaluer le fond d'une déclaration d'un témoin en puissance, elle doit pouvoir scruter non seulement les paroles de ce dernier, mais la façon dont il s'exprimait. Par exemple, il se peut que le témoin ait parlé plus doucement vers la fin d'une phrase et que la dernière syllabe ait été prononcée très faiblement. Le témoin cherchait-il à exprimer une question, dans lequel cas un point d'interrogation devrait figurer à la transcription, ou cherchait-il à exprimer son appui véhément à une proposition, entraînant donc le recours à un point d'exclamation. Citons cette courte phrase : « MASCARILLE. Léandre aime Célie! » [1-ii] À moins d'avoir capté ces paroles au moyen d'un enregistrement qui nous livre son et image, il se peut qu'une détective ait mal entendu et cru comprendre de l'interrogation dans la réponse, sans moyen de contrôler s'il y a eu erreur. La physionomie du témoin pourrait aisément laisser voir de l'interrogation au regard, ou le contraire! Bref, ne vous fiez pas à des notes et à votre mémoire, dans la mesure du possible. Obtenez des enregistrements dans tous les cas.

### **Jugement – nature humaine – l'inconstance des émotions et son impact quant à la fiabilité des déclarations**

L'extrait qui suit illustre bien que dans certains cas, une personne soit choyée ou bien conspuée, suivant l'humeur d'autrui. Ces manifestations des émotions humaines peuvent certes influencer de façon négative les perceptions de ceux à qui on demande de fournir des déclarations – d'une part, un excès de « faveurs » pourrait résulter en un rapport trop favorable et, évidemment, des sautes d'humeur pourrait pousser un témoin à surestimer les aspects moins positifs de la conduite d'autrui. Donc, les enquêtrices vont scruter le jeu des émotions lorsque les témoins font état des gestes de leurs proches.

MASCARILLE.

Eh! trêve de douceurs.

Quand nous faisons besoin, nous autres misérables,

Nous sommes les chéris et les incomparables;

Et dans un autre temps, dès le moindre courroux [c.-à-d. colère],

Nous sommes les coquins qu'il faut rouer de coups. [1-ii]

### **Jugement – présence « seule » d'un individu est motif d'arrestation**

Dans le cas d'individus qui sont sous la coupe d'ordonnances ou de peines leur interdisant de communiquer avec un ou plusieurs individus, ou de se rendre à tel ou tel endroit, leur présence suffit à fonder une poursuite si contraire à l'interdiction en jeu. Ainsi : « LÉLIE. ... De peur que ma présence encore soit criminelle, Je te laisse. » [1-v]

### **Jugement – renversement de situation toujours possible**

Parfois, l'enquêtrice se trompe en jugeant de façon trop précipitée une situation encore floue. Il faut donc prendre du recul, de temps en temps. À ce sujet, citons : « MASCARILLE ... Jamais, certes, jamais plus beau commencement N'eut en si peu de temps plus triste événement. » [2-xiii]

### **Jugement – si un menteur est prodigue de serments, un fourbe est-il de même voué à malfaire? -**

Nous croyons que Corneille avait raison en qui a trait aux menteurs, mais ce qui est plus difficile pour nous, les juges, c'est de savoir si l'enquêtrice conclut à juste titre qu'un fourbe est coupable de gestes criminels ou si le fait de lui coller cette étiquette péjorative fait en sorte qu'on se rend à la conclusion qu'il est malfaiteur sans plus, surtout sans vraies preuves. Donc, on le condamne sur la foi d'une réputation. Citons : « PANDOLFE. ... Fomente dans mon âme un soupçon légitime. Mascarille ... » [2-v] Voir aussi ce qui suit : « ANSELME Et moi, la bonne dupe à trop croire un vaurien ... » [2-v]

### **Jugement – traductions des déclarations ou des pièces**

L'enquêtrice doit toujours faire en sorte qu'elle possède une traduction fidèle de tous les éléments du dossier, produite par une personne hautement qualifiée. On ne doit jamais se trouver dans la situation que l'extrait suivant nous décrit : « LÉLIE. C'est de l'hébreu pour moi, je n'y puis rien comprendre. » [3-iii]

### **Jugement – un étourdi, le témoin est-il peu ou pas fiable**

Au demeurant, l'enquêtrice doit évaluer les témoins attentivement et conclure si l'un d'eux est de ce genre, peu ou pas fiable, compte tenu de son étourderie. Ou, en reprenant Molière, quelqu'un de qui on peut dire qu'il est : « MASCARILLE. ... Un envers du bon sens, un jugement à gauche, Un brouillon, une bête, un brusque, un étourdi ... » [2-xiv]

## **Professionalisme dont doivent faire preuve les enquêtrices – les enseignements de cette pièce**

### **Professionalisme – assumer vos responsabilités pour vos émotions**

Il est non indiqué de chercher à blâmer des tiers pour vos manquements, telles des sautes d'humeur. Vous détenez des postes hauts placés et vous devez assumer vos torts en rapport à tout changement brusque de votre d'état émotionnel. Ainsi : « LÉLIE. Sais-tu qu'on n'acquiert rien de bon à me fâcher ... » [1-ii] Il faut plutôt dire qu'on s'excuse d'agir ainsi et qu'on en assume la responsabilité.

### **Professionalisme – chercher à obtenir un résultat sans preuve – non indiqué, car il faut des preuves qui mènent à un résultat**

L'enquêtrice ne saurait faire écho aux paroles de Pandolfe qui déclare : « ... Quoiqu'il puisse coûter, je le veux faire pendre. » [2-v] La preuve doit être recueillie dans le cadre d'un dossier objectif, approfondi, neutre et intègre et, de même, il ne faut jamais démontrer « une dent » à l'endroit d'un individu, car ce type de situation est aux antipodes du jugement qui doit marquer votre travail.

### **Professionalisme – consultez des collègues ayant plus d'expérience**

Il est toujours utile et sage de bien vouloir chercher conseil auprès de collègues ayant plus d'expérience en rapport au type de dossier qui vous est assigné. Il se peut fort bien que cette consœur soit plus jeune, mais qu'elle ait travaillé dans ce type de controverses plus souvent ou de façon plus étendue que vous. Citons : « MASCARILLE. ... Ont sujet d'espérer quelque succès heureux, Je viens vous consulter ... » [i-iv]

### **Professionalisme – discussions à l'abri des personnes non autorisées**

Citons cet extrait utile et « haut de couleurs » : « ERGASTE. N'avons-nous point ici quelque écoutant? » [3-v] Il faut toujours contrôler pour assurer qu'il n'y a pas « d'écoutants » non autorisés à prendre connaissance des sujets qui sont discutés.

### **Professionalisme – « envie » des autres au sein de vos rangs**

Il y a toujours une réalité triste au sein de tout groupe occupant un rôle si visible au sein de la collectivité et qui attire l'attention des médias, à savoir que certains de vos pairs pourraient être envieux de vos succès. Vous devez en faire fi... Ainsi : « MASCARILLE. ... Car enfin la vertu n'est jamais sans envie ... » [3-v]

### **Professionalisme – être trop humain**

Il est important que les personnes qui évaluent si une enquête devrait se conclure par le dépôt d'une ou plusieurs accusations criminelles soient imbues d'un niveau élevé de jugement, notamment de posséder des aperçus quant à la faillibilité humaine, ce qui ne veut pas dire qu'il faille se laisser bernier. Ainsi : « MASCARILLE. ... Qu'on ne peut me taxer que d'être trop humain... » [1-ii] Il faut être juste, point final.

### **Professionalisme – éviter de rendre pire une situation déjà très regrettable**

Dans la mesure du possible, c'est la consigne à suivre, surtout s'il s'agit de sauvegarder la santé et la sécurité des membres de votre équipe. Citons, à ce sujet : « MASCARILLE. Il est vrai, c'est tomber d'un mal dedans un pire. ... » [1-ii], Mais, nous insistons sur la condition « autant que faire se peut ».

### **Professionalisme – fierté qui ne dépasse pas les bornes du on jugement**

L'enquêtrice se doit de conserver un niveau de fierté qui est en commune mesure avec les sentiments qu'elle a connu le jour de son assermentation, car elle est appelée à défendre la sécurité de la collectivité. Toutefois, il ne faut pas que cette fierté soit de nature à nuire au bon jugement qui a justifié son choix à titre de détective. Ainsi, citons : « CÉLIE. ... et, dans l'adversité, Elle sait conserver une noble fierté ... » [1-iv]

### **Professionalisme – modifier votre orientation lorsque vous ne comptez pas de progrès suffisant**

La détective doit corriger son tir lorsqu'elle se rend compte que le succès lui échappe. Citons : « MASCARILLE. ... Tu vois qu'à chaque instant il te fait déchanter, Et que c'est battre l'eau de prétendre arrêter... » [3-i] Il ajoute : « ... Oui, je roule en ma tête un trait ingénieux, Dont je promettrais bien un succès glorieux ... » [3-i]

### **Professionalisme – patience, vous devez en faire preuve**

Le passage qui suit illustre bien le danger que le manque de patience risque d'entraîner : « MASCARILLE. ... Voilà la récompense De vos brusques erreurs, de votre impatience. » [2-viii] Citons aussi : « TRUFFALDIN ... Et cependant j'allais, par mon impatience, Perdre aujourd'hui les fruits d'une haute espérance... » [2-xiii] Enfin, il faut ajouter cette citation : « MASCARILLE. ... Relier tant de fois ce qu'un brouillon dénoue, C'est trop de patience ... » [3-i]

### **Professionalisme – « p'tit train va loin » - l'enquête n'exige pas célérité au cout du succès**

À moins d'être aux prises avec un dossier qui exige un empressement insigne, prenez le temps de bien poursuivre tous les indices qui s'offrent à vous. Ainsi, citons : « MASCARILLE. En peu de temps, parfois on fait bien du chemin. ... » [2-iv]

### **Professionalisme - poursuivre les enquêtes de façon pondérée**

Il est évident que certaines enquêtes exigent de prendre des décisions immédiates, disons en interdisant le départ d'un vol lorsqu'il y a des motifs sérieux de craindre la fuite d'une personne contre qui repose de lourdes preuves en rapport a des crimes sérieux. Toutefois, lorsque vous possédez la faculté de pouvoir agir de façon pondérée, vous devez en prendre avantage, toutes choses étant égales. Donc, chercher à vous inspirer du passage qui suit lorsque la situation le permet : « MASCARILLE. ... Ma cervelle toujours marche à pas mesurés... » [1-ii] Et, de plus, de ne pas imiter ce qui suit : « MASCARILLE. Ah! que vous êtes prompte! La mouche tout d'un coup à la tête vous monte ... » [1-x] Au demeurant, des pauses et des vacances sont conformes aux besoins de votre santé : « MASCARILLE. ... Ma foi, prenons haleine après tant de fatigues. ... » [3-v]

### **Professionalisme – prudence**

Il faut faire preuve de prudence lors de vos enquêtes, notamment lorsqu'il s'agit d'assurer la sauvegarde des membres de votre équipe. Ainsi : « LÉLIE. Non, je serai prudent ... » [2-i]

### **Professionalisme – recours à des armes sauf en recours ultime**

La citation qui suit est utile à nous rappeler les dangers qu'entraîne le recours trop « prompt » à des armes à feu dans le cadre de vos fonctions. Ainsi : « MASCARILLE. ... Vous êtes de l'humeur de ces amis d'épée Que l'on trouve toujours plus prompts à dégainer Qu'à tirer un teston [il s'agit d'une pièce d'argent ... » [3-v]

### **Professionalisme – refus de considérer des éléments de preuve**

Il est non indiqué et certes une faute professionnelle de refuser de soupeser des éléments de preuve, soit par préjugé, soit par paresse. Ainsi, il faut éviter ce qui suit : « LÉLIE. ... Je suis aveugle à tout, sourd à quoi que ce soit ... » [3-iv]

### **Professionalisme – réparer toute erreur commise**

Le professionnalisme exige de vous que vous fassiez comme l'exprime cette citation : « MASCARILLE ... Je m'en vais réparer l'erreur que j'ai commise ... » [1-x] Voir aussi cette phrase : « HIPPOLYTE. ... J'ai mal jugé de toi, j'ai tort, je le confesse ... » [1-x]

## Professionalisme – ruses et stratagèmes sont permis

Dans le cadre de la lutte contre le monde criminel, l'enquêtrice peut avoir recours à des ruses, certes, et à des stratagèmes lui permettant de s'introduire au sein du milieu, comme en fait une jurisprudence abondante. Cela étant, il y a des limites et la Cour suprême du Canada s'est penchée sur ce sujet de façon toute particulière en rapport à ce sujet dans le cadre du pourvoi intitulé *R. c. Hart*, [2014] 2 R.C.S 544. Pour nos fins, il sera utile de souligner que tout ce que Lélie songe à entreprendre dans l'extrait qui suit ne sied pas à l'enquêtrice qui désire respecter la *Charte*. Ainsi : « ... Trouve ruses, détours, fourbes, inventions ... » [1-ii] De plus, les détectives ne peuvent jamais proclamer : « MASCARILLE ... Vive la fourberie, et les fourbes aussi! » [1-ix]

## Conclusion

Au demeurant, il sera utile de citer ce que Molière enseigne de plus précieux pour les enquêtrices, à savoir : « ... Plus l'obstacle est puissant, plus on reçoit de gloire ... » [5-xi]

Découvrez les articles de la série « Les techniques policières » :

- [Les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de « L'arrestation d'Arsène Lupin »](#)
- [Les enseignements que nous livre Sherlock Holmes au moyen de « L'aventure des cinq pépins d'orange »](#)
- [Les enseignements que nous livre L'étrange cas du docteur Jekyll et de Mr Hyde, de Robert Louis Stevenson](#)
- [Les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle « L'évasion d'Arsène Lupin »](#)
- [Les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle « Arsène Lupin en prison »](#)
- [Les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle « Le mystérieux voyageur »](#)
- [Les enseignements que nous livre sir Arthur Conan Doyle au moyen de la nouvelle « L'escarboucle bleue »](#)

- [Les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle « Le collier de la Reine »](#)
- [Les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle « Le Sept de cœur » mettant en vedette Arsène Lupin](#)
- [Les enseignements d'Arsène Lupin au moyen de la nouvelle « Le coffre-fort de madame Imbert »](#)
- [Les enseignements d'Arsène Lupin au moyen de la nouvelle « La Perle noire »](#)
- [Les enseignements d'Arsène Lupin au moyen de la nouvelle « Herlock Sholmes arrive trop tard »](#)
- [Les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle « Les Hêtres pourpres »](#)
- [Les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle « Le diadème de béryls »](#)
- [Les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle « L'aristocratique célibataire »](#)
- [Les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle « Le pouce de l'ingénieur »](#)
- [Les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle « La maison vide »](#)
- [Les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle « L'Entrepreneur de Norwood »](#)
- [Les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle « Les danseurs »](#)
- [Les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle « L'École du Prieuré »](#)

- [Les enseignements qu'Émile Zola nous livre au moyen du roman La Fortune des Rougon](#)
- [Les enseignements qu'Albert Camus nous livre au moyen du roman L'étranger](#)
- [Les enseignements qu'Edgar Allan Poe nous livre au moyen du roman Aventures d'Arthur Gordon Pym](#)
- [Les enseignements que François Mauriac nous livre au moyen du roman Le baiser au lépreux](#)
- [Les enseignements que François Mauriac nous livre au moyen du roman L'enfant chargé de chaînes](#)
- [Les enseignements qu'Antoine de Saint-Exupéry nous livre au moyen du récit Le Petit Prince](#)
- [Les enseignements que H. G. Wells nous livre au moyen du récit L'homme invisible](#)
- [Les enseignements qu'Emile Zola nous livre au moyen du roman La curée](#)
- [Les enseignements que François Mauriac nous livre au moyen du roman La chair et le sang](#)
- [Les enseignements que Jack London nous livre au moyen du roman L'appel de la forêt](#)
- [Les enseignements que Marcel Proust nous livre au moyen du recueil de nouvelles Les plaisirs et les jours](#)
- [Les enseignements qu'Oscar Wilde nous livre au moyen du roman Le portrait de Dorian Gray](#)
- [Les enseignements que Guy de Maupassant nous livre dans le cadre de six de ses contes publiés de 1875 à 1880](#)

- [Les enseignements qu'Émile Zola nous livre dans le cadre du roman Le ventre de Paris](#)
- [Les enseignements que Victor Hugo nous livre dans le cadre de Tome 1 \(Fantine\) du roman Les Misérables](#)